



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.J.

Notification  
aux Gouvernements des Etats parties  
aux Conventions de Genève du 12 août 1949  
pour la protection des victimes de la guerre

---

RATIFICATION DES PROTOCOLES ADDITIONNELS I ET II PAR L'ITALIE

Le 27 février 1986, la République italienne a déposé auprès du gouvernement suisse son instrument de ratification du Protocole additionnel I aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux ainsi que du Protocole additionnel II aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux, signés le 12 décembre 1977. Ladite ratification est accompagnée de déclarations, ci-jointes.

Conformément aux dispositions finales des deux Protocoles, la ratification de la République italienne prendra effet six mois plus tard, soit le 27 août 1986.

La présente notification est faite par le gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire des Protocoles de Genève.

Berne, le 25 avril 1986

Annexe

